



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2009

OBJET : REMISE GRACIEUSE DU FORFAIT EAU ET DES DROITS DE PLACE DUS PAR LES FORAINS AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LORS DE LA FOIRE DE NOEL 2008 SUITE AUX COUPS DE MER

COMMISSION : PERSONNEL, ORGANISATION DES SERVICES, FOIRES ET MARCHES

Du : 23 JUIN 2009

COMMISSION : FINANCES ET BUDGET

Du : 22 JUIN 2009

RAPPORTEUR : YVETTE FOUGA

A la suite des deux coups de mer consécutifs qui se sont produits durant la Foire de Noël 2008 et qui ont inondé le quai Laubeuf, plusieurs manèges ont été gravement endommagés.

La Ville de Cannes a bien entendu engagé une procédure en vue de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de ces événements, visant à permettre à l'ensemble des personnes sinistrées de bénéficier d'une indemnisation de la part de leur compagnie d'assurance.

La Ville souhaite également prendre part au soutien apporté à ces personnes en proposant de les exonérer d'une partie des charges relatives à leur présence sur le territoire communal durant cette période.

En conséquence, il est proposé d'accorder, pour les personnes sinistrées, la remise gracieuse des droits de place relatifs à l'occupation du domaine public par certaines caravanes et du forfait eau suite aux coups de mer intervenus lors de la foire de Noël 2008 pour chacun des bénéficiaires visés dans la liste ci-après.

La Commission du Personnel, Organisation des Services, Foires et Marchés ainsi que la Commission des Finances et du Budget, ont été consultées lors de leur séance respective des 23 et 22 juin 2009.

Par dérogation à la grille tarifaire générale, le Conseil Municipal est donc appelé à :

- décider, au regard des circonstances particulières qui les ont affectés, d'accorder la remise gracieuse des forfaits d'eau ainsi que des droits d'occupation des caravanes-dortoirs des forains, de leurs enfants et de leurs employés, stationnées sur le parking Coubertin dans le cadre de la Foire de Noël 2008 selon la liste ci-après :

BENEFICIAIRES	CARAVANES-DORTOIRS	FORFAIT D'EAU
ADENOT Carlos	550 €	120€
BALLAND Carlos	250 €	40 €
BERNARDOT Dorothée		40 €
BERTAUX Serge		40 €
BERTAUX Virginie	150 €	40 €
BOUVIER Jean-Philippe	150 €	40 €
BOUVIER Sandy	150€	40 €
BOUVIER Valérie	300 €	40 €
BRUN Nicole et Colette		80 €
BRUNET Robert		40 €
CHAMP Rémy	150€	40 €
CHERY Louis	300 €	80 €
CLINI Pascal		40 €
CLUSCARD Bajus	150 €	80 €
COQUOZ Séverine	150 €	40 €
DAN ION Pascal	150€	40 €
DASNIERE Chantai	150€	200 €
DECROIX Jean-Pierre		40 €
FENOUILLET Gérard	150€	80 €
FERRARI Jean-Charles		40 €
GUILLEUX Greta		40 €
HENSELER Stéphane	150 €	120 €
HUBERT Raldo	250 €	
KOUATER Clody		160€
LEVILLAIN André		40 €
MAURY Jean-Charles		40 €
MINOIS Pierre		40 €
PIERDON Willy		40 €
RAMBAULT Colette	480 €	
RAVAUX Rudy		40 €
SCHUMACHER Violette		80 €
SIMOULIN Eric		200 €
VAN DE WALLE Alain		40 €
VERSTIGEL Grégory	150 €	40 €
VIGNE Gustave		40 €
VILLAROYA Francine		40 €
TOTAL	3 780€	2 160 €

- autoriser Monsieur le Député-Maire ou, à défaut, Madame l'Adjoint délégué au Personnel, Foires et Marchés, Formation, Achats et Economat, à signer tous actes à intervenir en exécution des présentes.